



PÔLE FORMATIONS

FORMATION EAD

Thématique

- ☐ COMPETITIONS
- ☒ FORMATIONS
- ☐ JEUNESSE
- ☐ DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE
- ☐ GESTION ET ENGAGEMENT
- ☐ DIRECTOIRE

Destinataires

- ☒ Présidents
- ☒ Secrétaires
- ☐ Trésoriers
- ☒ Responsables arbitrage des clubs

Nombre de pages : 2

Nombre de pièces jointes : 0

☒ Information

☐ Action à mener par le destinataire :

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pour la saison 2026-2027, la FFBB a revu les principes du Pacte Officiels #TousEngagés qui prévoit un engagement annuel de contribution des clubs à la formation des arbitres, à savoir présenter un ou deux nouveaux arbitres stagiaires qui devront suivre la formation départementale avec assiduité jusqu'à l'examen au cours de la saison concernée.

Révision du décompte du nombre de licenciés : uniquement les licences avec les extensions compétitions et à partir de la catégorie U12 :

- Moins de 80 licenciés : 1 stagiaire tous les 2 ans
- Entre 80 et 240 licenciés : 1 stagiaire tous les ans
- Plus de 240 : 2 stagiaires tous les ans

Bonus :

- Si un club envoie plus de stagiaires que demandé – et s'ils réussissent l'examen – il peut bénéficier d'un crédit la saison suivante.
- Un arbitre officiant 20 rencontres ses 2 premières saisons suite à son examen, fera bénéficier à son club d'un crédit la saison suivante.

Pénalités :

- Par arbitre manquant :
 - Pré-national et championnat de France : 500 €
 - Régional non qualificatif au championnat de France : 350 €
 - Autres championnats : 200 €
- La 1^{ère} année de manquement : amende x arbitre manquant
- La 2^{ème} année consécutive de manquement : amende x arbitre manquant x 2
- La 3^{ème} année consécutive de manquement : amende x arbitre manquant x 4

En Vendée, les formations répondant à cette obligation sont les suivantes :

- Camp d'arbitre départemental : du 6 au 10 juillet 2026 à la MFR de St Gilles Croix de Vie. En pension complète, examens écrits et oraux passés le vendredi du stage. **Session terminée.**

- **Formation Examen Arbitre Départemental (inscription possible jusqu'au 11/09/2026) :**
[INSCRIPTION A LA FORMATION D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL 2026-2027 – Remplir le formulaire](#) :
 - Séance 1, le samedi 19/09/2026, journée entière
 - Séance 2, le samedi 10/10/2026, 9h00-12h00
 - Séance 3, le samedi 21/11/2026, journée entière
 - Séance 4, le samedi 12/12/2026, 9h00-12h00
 - Séance 5, le samedi 16/01/2027, 9h00-12h00
 - Séance 6, le samedi 13/02/2027, 9h00-12h00
 - Séance 7, le samedi 06/03/2027, examen
 - Séance 8 (si besoin), le samedi 20/03/2027, rattrapage

Ces formations départementales ont pour contenu :

- La connaissance du règlement
- La mécanique de l'arbitrage
- Les droits et devoirs des arbitres : exemplarité par la tenue, le comportement, l'attitude...
- Des séances terrains et des séances théoriques
- La gestion des acteurs : joueurs, entraîneurs, table de marque
- La préparation aux examens

Pour valider l'Examen Arbitre Départemental il y a :

- un examen écrit : QCM de 20 questions, 1h est attribuée pour y répondre.
- un examen oral : temps de préparation 10 mn, temps de passage de 10 mn, tirage au sort d'un sujet sur le règlement parmi 10 possibles.
- Le e-learning EAD disponible sur la plateforme Teach-Up ; un lien sera communiqué aux personnes inscrites à la formation
- Une validation terrain : lors d'un match officiel, un observateur vient valider l'officiel en formation.

Avant de rentrer en formation EAD, une personne peut être arbitre club **OU** avoir validé son e-learning « arbitre club » via la plateforme Teach-Up, utiliser le lien précédemment cité pour y accéder.

Un arbitre départemental (stagiaire ou non) n'a pas de match minimum à faire dans sa saison, cependant plus il arbitre, plus il sera à l'aise dans sa pratique.

Pour les désignations : il gère ses indisponibilités comme il le souhaite, chaque arbitre a un compte personnel sur FBI et doit cocher minimum 1 mois à l'avance les jours où il ne peut pas arbitrer. S'il respecte le délai demandé, il ne sera pas désigné sur ces journées-là. Il ne sera pas tenu compte de ce délai (d'1 mois) en cas de blessure ou de maladie.

Un arbitre départemental peut ensuite être un acteur majeur de votre club en montant une école d'arbitrage ou en participant à celle existante. Il peut également participer aux formations proposées par le comité en tant qu'officiel. Il peut évoluer vers les tournois 3x3 et devenir Ref ou évoluer dans le 5x5 en passant l'Examen Arbitre Régional dans un premier temps, continuer vers un niveau fédéral par la suite...

Pour tous renseignements veuillez contacter Elodie Chouteau : echouteau@basket85.fr ou au 06.11.67.44.12.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bénédicte DUBOIS Assistante Administrative et comptable	Elodie CHOUTEAU CTF en charge des Officiels	Freddy CLAVIER Responsable des Officiels
Référence	2026-07-08 – NOTE PFCO – FORMATION EAD 2026-2027 - BD	